



Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 11 septembre 2017

Le lundi 5 septembre 2017 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents à l'exception de Mesdames Sylvie AUGUSTE (pouvoir donné à Madame Carole SIMON) et Régine THIÉBAULT (pouvoir donné à Monsieur Michel VALTER).

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre est le suivant :

- **SIEM demande subvention "Effacement de réseau Rue des Tournelles",**
- **SIEM demande subvention "Effacement de réseau des rues Chanteraine, Montante, des Cotons et Ruelles Bridier et aux Cannes ",**
- **Subvention CPE classe de neige,**
- **Décision Modificative,**
- **Indemnité de Conseil du Trésorier,**
- **Questions et informations diverses.**

SIEM demande subvention "Effacement de réseau Rue des Tournelles"

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique B.T (Base Tension) rue des Tournelles de notre commune, établi par le SIEM.

Il rappelle qu'en date du 12 décembre 2014, le comité syndical du SIEM a validé une participation financière des communes rurales de 5% sur le montant HT des travaux d'effacement de réseau électrique B.T.

Dans le cas du projet présenté Rue des Tournelles, le fond de concours sollicité par le SIEM serait de : $125\,000,00\text{€} \times 0,05 = 6\,250,00\text{€}$.

Afin de pouvoir soumettre le projet pour acceptation et financement au comité du SIEM, notre commune ayant transféré sa compétence « Investissent Eclairage Public » au SIEM, il convient donc de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique Rue des Tournelles, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

SIEM demande subvention "Effacement de réseau des rues Chanteraine, Montante, des Cotons et Bridier et Ruelles aux Cannes "

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique B.T (Base Tension) rue Chanteraine, rue Montante, rue de la Marne, rue des Cotons et ruelle aux Cannes, ruelle Bridier de notre commune, établi par le SIEM.

Il rappelle qu'en date du 12 décembre 2014, le comité syndical du SIEM a validé une participation financière des communes rurales de 5% sur le montant HT des travaux d'effacement de réseau électrique.

Dans le cas du projet présenté rue Chanteraine, rue Montante, rue de la Marne, rue des Cotons et ruelle aux Cannes, ruelle Bridier le fond de concours sollicité par le SIEM serait de : $182\,000,00\text{€} \times 0,05 = 9\,100,00\text{€}$.

Afin de pouvoir soumettre le projet pour acceptation et financement au comité du SIEM, notre commune ayant transféré sa compétence « Investissent Eclairage Public » au SIEM, il convient donc de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Chanteraine, rue Montante, rue de la Marne, rue des Cotons et ruelle aux Cannes, ruelle Bridier, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Demande de subvention du Conseil de Parents d'Élèves pour la classe de neige 2018

Carole SIMON rapporte aux membres de l'assemblée qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Conseil de Parents d'Élèves de Recy pour financer une partie de la classe de neige des CE2, CM1 et CM2 de l'école Primaire "Fernand VITRY", qui aura lieu du 4 au 10 février 2018 à Saint Jean D'Aulps en Savoie.

Le bilan financier accompagnant la demande fait état d'une subvention de 5 512 €, représentant une prise en charge par la commune de 104 € pour chacun des 53 élèves concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'**unanimité** d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 512,00 € au titre de ce séjour.

Décision Modificative M14

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le budget M14 de la commune.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Indemnité de Conseil du Trésorier

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin de définir le taux de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'**unanimité**, Monsieur le Maire à verser l'indemnité du Receveur Municipal à hauteur de 100%.

QUESTIONS DIVERSES

Activités Périscolaires

Carole SIMON rappelle que depuis la rentrée 2017, la semaine de quatre jours a fait son retour. Certaines activités périscolaires ont donc été arrêtés.

Cependant, les cours d'Anglais, donnés par Karen VITRY aux élèves de maternelle étaient très appréciés des enfants.. Carole SIMON propose aux membres du conseil de faire une enquête afin de connaître le nombre de parents qui souhaiteraient que les cours de Madame VITRY soient maintenus.

Si l'enquête confirme l'intérêt des parents, les membres du Conseil souhaitent proposer de nouveau les cours d'Anglais pour l'année scolaire 2017-2018 (maintenus au tarif de 1€, garderie incluse).

De plus, Madame SIMON fait part au Conseil Municipal que les bénévoles qui animaient l'activité philatélie l'année dernière, pour les élèves de CM1-CM2, souhaiteraient poursuivre cette année à titre gracieux.

Seule une subvention serait demandée pour diverses fournitures au bénéfice des enfants (classeurs, timbre ...). Le coût de cette activité resterait à 1€, au même titre que les études et la garderie.

Elle précise que l'année dernière, peu d'enfants étaient intéressés par cette activité, Carole SIMON propose aux membres du Conseil de faire une enquête afin de vérifier si l'intérêt des enfants a évolué.

A l'issue de cette enquête, la décision de maintenir ou pas l'activité dépendra du nombre d'enfants inscrits.

Travaux

Monsieur le Maire explique que les travaux de mise en accessibilité de la mairie seront bientôt terminés. Seules les mains-courantes sont toujours en attente, et devraient être posées d'ici la fin du mois.

Cimetière

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions réputées en état d'abandon étant terminée, les agents communaux ont pu desherber les concessions abandonnées. En effet lors de la procédure, il n'était pas possible de nettoyer les concessions des différentes plantations qui envahissaient les sépultures dû à la nécessité de constater l'abandon réel des concessions.

L'entreprise FUNERIS étant venue faire un audit des concessions à reprendre pour déterminer dans quel délai les monuments pourraient être, dans un premier temps, déposés et évacués. L'intervention est estimée à une semaine, il est prévu qu'elle soit terminée avant la Toussaint.

Dans un second temps, il est prévu l'exhumation des corps qui seront déposés dans un reliquaire, ensuite placé dans l'ossuaire de la commune "au nouveau cimetière", cette deuxième phase étant plus longue, nous ne connaissons pas actuellement la durée de cette opération.

Journée Mucoviscidoce « Reprend ton souffle »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité par l'association des parents d'élèves qui souhaite organiser une journée au profit de la Mucoviscidoce le 30 septembre prochain.

Le programme de la journée implique la sécurisation de certaines rues au vu des consignes de sécurité actuelles.

Après avoir détaillé les trajets du fils rouge, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de bloquer certaines rues, allant de 9 h 30 jusqu'à 18 h 30, un arrêté de circulation sera pris en conséquence.

Plan Communal de Sauvegarde

Gérard REGNAULD informe les membres du conseil qu'un exercice du Plan Communal de Sauvegarde est prévu le samedi 28 octobre de 8h à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

A Recy, le 11 septembre 2017.

Le Maire,
Michel VALTER



